



Lommerange, le 02 février 2012.

## COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS.

La collecte des objets encombrants aura lieu le mardi 7 février prochain. A ce sujet, il me paraît utile de vous communiquer les dernières précisions apportées sur ce sujet par Barisien, la société organisatrice du ramassage.

Les objets encombrants sont les objets volumineux, provenant exclusivement d'usages domestiques qui, par leur nature, leur poids et leur dimension, peuvent être chargés par deux personnes dans la benne. Ils doivent être correctement conditionnés et déposés en bordure de trottoir dès la veille du jour de la collecte en respectant les normes ci-dessous :

- Poids maximum de l'objet : 75 kg
- Longueur maximum de l'objet : 1 m 50
- Volume maximum par habitation : 1, 5 m<sup>3</sup>

DECHETS ADMIS		DECHETS NON ADMIS	
MOBILIER AMEUBLEMENT	Tables, Chaises, Lits, Armoires démontées, Canapés, Fauteuil, Bureaux, Chevets, Commodes, Salons de jardin, Parasol, Fenêtres sans les vitres, Matelas.	GRAVATS	Plâtres, plaques de plaquoplâtre, ciment, décombres
CHAUFFAGE SANITAIRE OBJETS DIVERS	Radiateur en fonte, lavabos, baignoires, bidets, WC.	PIECES MECANIQUES	Pneus, batteries, pièces détachées de véhicules, moteurs.
OBJETS DIVERS	Vélos, poussettes, tables à repasser, jouets, articles de cuisine, articles de sport, cartons pliés et ficelés, seaux, cuvettes, bidons non souillés, laine, de verre/de roche, polystyrène	PRODUITS TOXIQUES/EMBALLAGES SOUILLES	Pots de peinture, bidons, diluants, bidon d'huile (végétale/moteur), bidon de pétrole, bidon de produits phytosanitaires, seringues
		DECHETS ELECTRIQUES ELECTROMENAGERS ECRAN	Cuisinière, Réfrigérateur, Congélateur, Aspirateur, Machine à laver, cumulus, fourneau, poêle à mazout, chauffe eau, tv, matériel HIFI.
		DIVERS	Fils barbelés, grillage, piquets, poutres, traverses, plaques amiantes

Bien à vous,



Le Maire

  
René ANDRE.